



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Denis JUILIEN

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : d.juilien@inao.gouv.fr

N/Réf : IC 72/ferme éolienne La Fontaine/09-2017

V/Réf : Courrier du 04 septembre 2017

Objet : exploitation d'un parc éolien
Communes de La Fontaine Saint-Martin
et Saint-Jean de la Motte

La Directrice de l'INAO

à

Préfecture de la Sarthe

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'utilité publique

Place Aristide Briand

72041 LE MANS Cédex 9

Angers, le 21 septembre 2017

A l'attention de Mme GRAINDORGE

Par courrier en date du 04 SEPTEMBRE 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier présenté par la société VSB pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur le territoire des communes de La Fontaine Saint-Martin et Saint-Jean de la Motte

Ces communes sont incluses dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées "Bœuf du Maine", "Cidre de Bretagne ou Cidre breton", "Porc de la Sarthe", "Oie d'Anjou", "Val de Loire", "Volailles de Loué", "Volailles du Maine" et "Œufs de Loué".

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO,

Et par délégation,

Pascal CELLIER

Copie DDT 72

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr